



Déclaration préalable du SNUipp-FSU Somme

CAPD du 12 novembre 2012

Monsieur le Directeur Académique,

Les représentants du personnel, élus de l'organisation majoritaire SNUipp-FSU, que nous sommes vous souhaitent la bienvenue dans notre département, espérant trouver en vous un partenaire à l'écoute des revendications justifiées des personnels.

Dans un article du Monde de l'Education de décembre 2006, avant les années Sarkozy, le directeur de « l'école des cadres » de l'Education nationale (Ecole supérieure de l'Education nationale), Jean David, avait posé clairement l'esprit "nouveau" du corps, je cite : *"le développement de pratiques managériales et l'appropriation d'une culture de l'évaluation et du résultat"*. Et un peu plus loin, il écrivait : *« Ce qui prévaut encore dans la formation des cadres de l'éducation nationale, c'est une logique de reproduction, une machine à fabriquer de l'obéissance, avec toujours une question derrière, celle de la docilité »*.

Cette pensée ne correspond absolument pas à notre vision de l'école et de son fonctionnement. Le SNUipp-FSU, depuis sa création, a toujours été force de proposition, de dialogue, de discussion dans le but, outre la défense des personnels, d'améliorer les rapports entre tous les acteurs de l'école dans le respect de chacun. Nous préférons de loin la confrontation d'idées pour une construction harmonieuse à la pression hiérarchique qui peut être exercée sur les personnels.

Nous espérons vivement que vous n'exercerez pas de telles pressions sur nos collègues, tant à force d'enquêtes répétées et redondantes que de remontées de documents d'une urgence extrême... Les personnels dont nous sommes les représentants s'opposent à ces pressions, nous les incitons d'ailleurs à ne faire que ce qui est réellement obligatoire pour le bon fonctionnement de leur école.

Monsieur le Directeur Académique, nous vous demandons aujourd'hui solennellement, alors que vous présidez votre première CAPD dans le département, de vous assurer qu'aucune pression ne soit exercée sur nos collègues.

Vous le savez, le dialogue social a été malmené ces dernières années. Le paritarisme s'est vu remis en cause tant sur la forme (documents de travail tardifs et parfois incomplets, multiplication de groupes de travail informels au dépend des CAPD...) que sur le fond (consultation formelle sans prise en compte de l'avis des représentants du personnel). Le ministre prône le retour de la confiance comme un des préalables pour faire avancer l'école. Mais cette confiance se construit par des gestes

concrets à tous les niveaux. Très attachés au respect de la représentativité des organisations syndicales, le SNUipp-FSU estime que chacun doit contribuer à faire vivre un dialogue social serein et constructif. Nous attendons que le paritarisme reprenne tout son sens et toute sa place dans le fonctionnement de notre département. Un certain nombre de sujets ayant des conséquences directes sur la vie professionnelle et le déroulement de carrière de nos collègues doivent être ouverts à la discussion. Des améliorations sont nécessaires.

A cet égard, nous vous soumettons quelques revendications légitimes

- Pour l'ensemble des opérations administratives, nous demandons :
 - o Une consultation effective des représentants du personnel, avec la communication des documents préparatoires pour pouvoir faire notre travail de vérification
 - o Une consultation de la CAPD qui ne peut être remplacée par la seule tenue d'un groupe de travail.
- Pour le mouvement du personnel :
 - o Qu'aucune affectation définitive ne se fasse sans vœu volontaire spécifique des enseignants.
 - o La suppression des postes à profil et, dans le cas rare de postes nécessitant des compétences spécifiques, la stricte application des règles communes pour tous les personnels satisfaisant à ces conditions de compétences.
- Pour l'avancement :
 - o Nous souhaitons déconnecter l'avancement de l'inspection en minimisant, dans un premier temps, le pouvoir de la note sur les promotions, la revendication initiale du SNUipp-FSU étant que chacun avance au rythme le plus rapide jusqu'à un 12^{ème} échelon équivalent à l'indice 783 pour tous.
- Pour l'inspection individuelle et l'évaluation d'école :
 - o Une nouvelle grille de notation, dans le département a créé beaucoup de remous puisque celle-ci a bloqué la carrière de nombreux enseignants, retardant leur évolution de carrière ou les handicapant lors des opérations telles que le mouvement. De nombreuses interventions des organisations syndicales ont montré l'opposition massive de nos collègues à cette nouvelle grille.
 - o L'évaluation d'école telle qu'elle existe depuis peu dans le département génère des difficultés notamment sur le nombre de réunions pris sur un temps non défini et non récupérable, a priori hors du temps de service des enseignants. Nous vous demandons donc de cesser la mise en place de ces évaluations ou, à tout le moins, de les mettre en conformité avec les obligations réglementaires de service en les soumettant au volontariat des collègues, sans pression hiérarchique aucune.

Enfin, nous vous avons adressé par courrier un certain nombre de questions auxquelles nous aimerions avoir des réponses aujourd'hui.

- Les collègues participant à la formation C2e2i participent à 12 heures de formation continue. Leur candidature a été retenue en CAPD début octobre. Ils demandent à ce que ces 12 heures soient décomptées des animations pédagogiques puisque cette formation a lieu sur les mercredis.
- Plusieurs collègues travaillant en écoles ECLAIR ont été surpris de ne pas avoir reçu la prime modulable comme initialement prévue de façon équitable pour tous. Qu'en est-il ?

- Nous souhaitons la tenue d'un groupe de travail sur le mouvement du personnel avec les règles à définir.
- Une réunion est également souhaitée pour revoir la nouvelle grille de notation et l'évaluation d'école.

Monsieur le Directeur Académique, nous renouvelons le souhait de pouvoir travailler ensemble sereinement.